



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-017-2022-08

PUBLIÉ LE 5 AOÛT 2022

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service des affaires politiques et sociales**

IDF-2022-08-05-00002 - Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France - désignation de Madame Laura LEHMANN (2 pages)

Page 3

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques**

IDF-2022-08-05-00001 - Arrêté du 5 août 2022 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget (2 pages)

Page 6

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2022-08-05-00002

Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005  
du 22 décembre 2017  
portant composition nominative du Conseil  
économique, social et environnemental  
d'Ile-de-France - désignation de Madame Laura  
LEHMANN

**ARRÊTÉ N°  
modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017  
portant composition nominative du Conseil économique, social  
et environnemental d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-02-23-008 du 23 février 2018 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier de Monsieur Paul MAYAUX, Président de la Fédération des associations générales des étudiants (FAGE), en date du 29 juillet 2022, faisant part de la désignation de Madame Laura LEHMANN en remplacement de Monsieur Quentin THIROT au sein du troisième collège du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

III - Troisième collège : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable.

Il est constaté la désignation par la Fédération des associations générales des étudiants (FAGE) de Madame Laura LEHMANN en remplacement de Monsieur Quentin THIROT.

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions du III de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susmentionné sont inchangées.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai maximal de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/)

Fait à Paris, le 5 août 2022

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris et par délégation,  
la préfète, directrice de Cabinet

SIGNE

Magali CHARBONNEAU

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2022-08-05-00001

Arrêté du 5 août 2022 portant renouvellement  
des membres de la commission consultative  
économique  
pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget

**ARRÊTÉ du 5 août 2022**

portant renouvellement des membres de la commission consultative économique  
pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R224-3, R224-4-2, D.224-2 et D224-4 ;

Vu la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 modifiée relative aux aéroports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 69-6 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n°2017-1296 du 22 août 2017 modifié relatif aux commissions consultatives économiques des aérodromes de Paris Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ;

Vu le décret n°2022-1114 du 2 août 2022 portant prorogation des commissions consultatives économiques des aérodromes de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Considérant l'arrivée à échéance du mandat de trois ans des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-le Bourget le 5 mars 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'ensemble des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-le Bourget ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris ;

**ARRETE**

**Article 1er** : M. Michel LAMALLE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé Président de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-le Bourget.

**Article 2** : Sont nommés membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-le Bourget :

**1° En qualité de représentants d'Aéroports de Paris :**

- M. Philippe PASCAL, Directeur des Finances, de la Gestion et de la Stratégie,
- M. Sébastien COUTURIER, Directeur de l'aéroport de Paris-le Bourget,
- M. Olivier DELATTE, Directeur adjoint de l'aéroport de Paris-le Bourget,
- M. Pierre-Edouard PIVOIS, Responsable du département compliance, régulation et opérations aéroportuaires.

**2° En qualité de représentants d'usagers aéronautiques :**

**a) Dassault Falcon Service (DFS)**

- M. Bertrand d'YVOIRE, Directeur compagnie aérienne

**b) Ixair**

- M. Nicolas ZIZA, Secrétaire général

**3° En qualité de représentants d'organisations professionnelles du transport aérien :**

**a) European Business Aviation Association (EBAA-France)**

- M. Charles AGUETTANT, Vice-Président

**b) Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM)**

- M. Laurent TIMSIT, Délégué général

**c) Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA)**

- M. Georges LACHENAUD, Délégué aux affaires aéroportuaires

**4° En qualité de représentants des entreprises d'assistance en escale ou de leurs organisations professionnelles :**

**a) Aston Sky (Clair Group)**

- M. Charles CLAIR, Président de Clair Group

**b) JETEX**

- M. Salem YOUSSEF, Président de JETEX France

**Article 3 :** L'arrêté n°IDF-2019-03-05-001 du 5 mars 2019 portant nomination des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget, modifié par les arrêtés n°IDF-2020-05-27-001 du 27 mai 2020, n°IDF-2020-10-21-005 du 21 octobre 2020 et n° IDF-2021-10-12-00004 du 12 octobre 2021, est abrogé.

**Article 4 :** Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site Internet de la préfecture au lien suivant: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/), et dont copie sera transmise aux membres de la commission et au directeur général de l'aviation civile, ainsi qu'à :

Madame la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Monsieur le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports.

Fait à Paris, le 5 août 2022

Le préfet, secrétaire général aux politiques  
publiques de la préfecture de la région d'Île-de-  
France, préfecture de Paris,  
assurant la suppléance du préfet de la région  
d'Île-de-France, Préfet de Paris,

Signé

Pierre-Antoine MOLINA